



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 2022

Date: 12 septembre 2022 Lieu: Rue Caroline 16

Présence:

1. Patrick Graber
2. Emmanuelle Germond
3. Tito Wendenbourg
4. Anna Farina-Zari
5. Fabian Rousseau
6. Monique Jaccard
7. Janine Overnay
8. Pierre De Pasquale
9. Ariane Beldi

La séance a été ouverte par PGR, qui a annoncé deux points à l'ordre du jour : les nouveaux statuts et l'élection du comité.

Un tour de table a été réalisé pour que les participants se présentent.

Les excusés sont les suivants: le conseil communal, le conseil municipal, la famille Huguenin, Agissons, ainsi que deux démissions.

Les nouveaux statuts ont été abordés et les discussions ont eu lieu. Ariane Beldi a signalé que les vies sont devenues très complexes et que des statuts trop stricts pourraient épuiser les gens.

Certaines modifications ont été apportées aux articles des statuts, notamment:

~~Le comité attribue des fonctions de représentation et de gestion de la caisse~~

Le comité s'auto-organise remplacement des suivants

~~Les membres paient des cotisations annuelles fixées par l'assemblée générale, il est communément admis que la cotisation~~

Chaque membres paie une cotisation annuelle fixées par l'assemblée générale, il est communément admis que la cotisation

L'exercice financier doit être bouclé à la fin du mois précédant l'assemblée générale.

L'exercice financier doit être bouclé à la fin du mois précédant l'assemblée générale ordinaire.

~~Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, à la majorité des deux tiers des membres présents. Cet objet devant être porté à~~

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

~~l'ordre du jour et les modifications proposées communiquées à l'avance aux membres de la société.~~

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, à la majorité des deux tiers des membres présents. Cet objet devant être porté à l'ordre du jour et les modifications proposées communiquées à l'avance aux membres de la société.

~~Les présents statuts entreront en vigueur dès leur acceptation par les membres par voie de circulaire. Ils abrogent tous autres règlements ou décisions précédentes.~~

Les présents statuts entreront en vigueur dès leur adoption par l'assemblée générale. Ils abrogent tous autres règlements ou décisions précédentes.

Après discussion, une votation a été réalisée pour valider les nouveaux statuts corrigés. Les résultats du vote sont les suivants:

Acceptation des nouveaux statuts

Oui: 7 votes

Non: 0 vote

Abstention: 2 votes

Des remerciements ont été exprimés au comité par les personnes présentes pour les deux ans de travail accompli. Il a été proposé de mettre en valeur les anciens membres lors d'une prochaine célébration.

Ensuite, l'élection du comité a eu lieu. Les candidats suivants se sont proposés:

- Emmanuelle Germond
- Ariane Beldi
- Fabian Rousseau

Les candidats se sont présentés et une votation a été réalisée pour l'élection du comité. Les résultats du vote sont les suivants :

Oui: 9 votes

Non: 0 vote

Abstention: 0 vote

Le comité a été élu à l'unanimité.

La séance a été clôturée 21h